LA PREUVE PAR 7

Crédit photo Sophie Leron

CAHIER DE TRAVAIL

CHICONI • BIENVENUE AU PARADIS

Chiconi • Mayotte 97605
20 Février 2019

lapreuvepar7.fr • contact@lapreuvepar7.fr

LA PREUVE PAR 7

CAHIER DE TRAVAIL

CHICONI • BIENVENUE AU PARADIS

Chiconi • Mayotte 97605
20 Février 2019

Crédit photo Sophie Leron

Le texte suivant est un résumé de l'analyse de documents bibliographiques nous permettant d'avoir un état des lieux autour de la ville de Chiconi à Mayotte

- *L'Atlas des Paysages de Mayotte.* BET Ginger Environnement et Infrastructures. Oberlinkels Michel, Trouillard Priscillia, Fouillit Véronique, Boisard Marie. Juin 2007. 242 pages.

- *Commune de Chiconi. Plan Local d'Urbanisme. Diagnostique territorial 1.* BET TEMA. PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Décembre 2010. 238 pages.

- *Commune de Chiconi. Plan Local d'Urbanisme - Projet d'Aménagement et de Développement Durable communal 2.* BET TEMA. PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Décembre 2010. 30 pages.

- *Diversité culturelle et politique criminelle à Mayotte.* Bourin, Guillaume-Xavier. Archives de politique criminelle. Vol. 36, N°1, 2014, pp. 113-122.

- *Mayotte 2014.* Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer. Établissement Public National. 205 pages.

- *Mayotte : « française à tout prix ».* Blanchy, Sophie. Ethnologie français. Vol. 32. N° 4, pp. 677-687. 2002.

- *Morphogenèse et modele dans un milieu insulaire tropical : l'exemple de Mayotte* (avec carte morphologique à 1/25.000). Abdoul Anziz Ben Youssouf. 1991. 297 pages.

- *Schéma d'aménagement régional de Mayotte.* Diagnostic territorial. Artelia. Vol.1. Octobre 2012. 106 pages.

- Site officiel de la Ville de Chiconi. www.villedechiconi.fr/histoire-de-la-commune

- Comité de l'Eau et de la Biodiversité à Mayotte. www.comite-eaubiodiv-mayotte.com/leau-a-mayotte/assainissement-et-eau-potable/assainissement/

L'île de mayotte

Mayotte fait partie de l'archipel des Comores, archipel volcanique de l'hémisphère sud, comprenant également la Grande Comore, Mohéli et Anjouan. Située dans le débouché Nord du canal du Mozambique, à équidistance approximative de Madagascar et du Mozambique et à quelque 8000 kilomètres de la France métropolitaine, Mayotte forme l'île la plus au Sud de l'archipel des Comores. Le 31 mars 2011, Mayotte devient le cent unième département français.

Le département de Mayotte est constitué de deux îles principales, Grande Terre (365 km) et Petite Terre (10 km), et d'une trentaine d'îlots escarpés (Chissioua) dont les principaux sont ceux de Mtzamboro, d'Handrema, de Mbouzi et Bandrélé, séparés de la haute mer par un récif corallien de 160 km de long, isolant un des plus beaux et plus vastes lagons fermes du monde (1100 km).

Source : IGN

L'archipel des Comores est d'origine volcanique. Des 4 îles composant cet archipel, Mayotte est la plus ancienne (8 millions d'années) et celle présentant le littoral le plus découpé. L'île est en fait la partie émergée de deux vastes massifs volcaniques éteints situés à 4000 m sous la mer. Ces éléments géomorphologiques ont contribué à façonner le littoral mahorais qui aujourd'hui se caractérise par une succession de baies, vastes et creuses au Sud et plutôt réduites et évasées au Nord.

Grande Terre est marquée par quatre grandes barrières montagneuses : les crêtes du Nord qui culminent avec le Mont Dziani Bolé, le massif du centre depuis le Mont Mtsapéré jusqu'au Mont Combani, le massif du Bénara et le Mont Choungui au sud. Le plus haut sommet est le Mont Bénara (653 m d'altitude) et le plus remarquable est le Mont Choungui (594 m), dont l'aiguille domine toute la presqu'île sud. Le relief sud de l'île se distingue par des pentes moins marquées.

Les rares plaines de Mayotte sont essentiellement localisées dans les baies. A l'intérieur des terres, le plateau de Combani à Ouangani offre des terrains plats, parfois séparés par de profondes vallées. L'exiguïté de Mayotte, renforcée par son insularité, conditionne l'organisation et l'occupation du sol de l'île ainsi que le développement des activités humaines.

CLIMAT

Située dans l'hémisphère sud, entre l'Équateur et le tropique du Capricorne, Mayotte bénéficie d'un climat de type tropical humide. La température moyenne annuelle est comprise entre 21°C et 28°C. L'année se partage en deux saisons : l'été et l'hiver austral. L'été austral est la saison des pluies qui s'étend d'octobre à mars. Il débute par l'arrivée de la mousson provenant du nord. Les températures sont particulièrement élevées et le taux d'humidité important, 80% des précipitations ont lieu durant cette période. Cette saison est favorable aux cyclones et aux dépressions tropicales. Ils sont peu nombreux car l'île est en fait protégée par la présence de Madagascar, mais leurs conséquences peuvent être très lourdes, les effets étant accentues par les caractéristiques du relief.

L'hiver austral est la saison sèche qui débute en avril et s'achève en septembre. C'est la période durant laquelle les alizés secs rafraîchissent l'air, le taux d'humidité décline et les pluies se raréfient.

La distribution des pluies est irrégulière sur le territoire du fait des barrières montagneuses qui font obstacle à la circulation des vents, et constituent les limites de secteurs climatiques distincts. Lors de fortes pluies, la faible perméabilité des sols conduit à un important ruissellement des eaux qui entraînent les matières en suspension et les déchets de toute nature vers le lagon aggravant ainsi l'envasement du lagon et la coloration de ses eaux en rouge brique. Ce phénomène est encore plus important en zone urbaine où les sols sont totalement imperméabilisés par des matériaux étanches (béton, bitume, toitures...).

HISTOIRE ET POPULATION

Peuplée à l'origine d'une population africaine bantoue de l'Afrique orientale à laquelle se sont ajoutés des musulmans arabo-shiraziens et des Sakalaves du nord-ouest de Madagascar, Mayotte comprendrait aujourd'hui, selon les estimations, entre 210 000 à 300 000 habitants dont le tiers voire la moitié serait des Comoriens en situation irrégulière venus de l'île voisine d'Anjouan. Les langues vernaculaires, le shimaoré et le shibushi, témoignent de l'histoire du peuplement. Le shimaoré est dérivé du swahili, une langue bantoue influencée par l'arabe, et le shibushi est un parler malgache. Une large partie de la population âgée ne maitrise pas le français. La quasi-totalité des habitants est de confession musulmane.

Le contact établi avec les commerçants arabes au 8ème siècle inaugure la migration de populations du Moyen-Orient. Cette migration connaît un paroxysme au tournant des 15ème et 16ème siècles avec l'arrivée des Chiraziens (Iran) qui fondèrent les sultanats. Cette période correspond aussi aux premiers contacts avec les européens qui venaient d'ouvrir la route maritime vers l'Orient. L'histoire coloniale débute en 1841 avec la cession de Mayotte à la France par le Sultan Andriantsouli. L'île s'oriente alors dans un processus de valorisation agricole par la création de grands domaines avides de main d'oeuvre importée des îles voisines (Comores et Madagascar) et d'esclaves Mozambicains. Ces recrutements de travailleurs extérieurs vont renforcer le caractère cosmopolite de la population mahoraise.

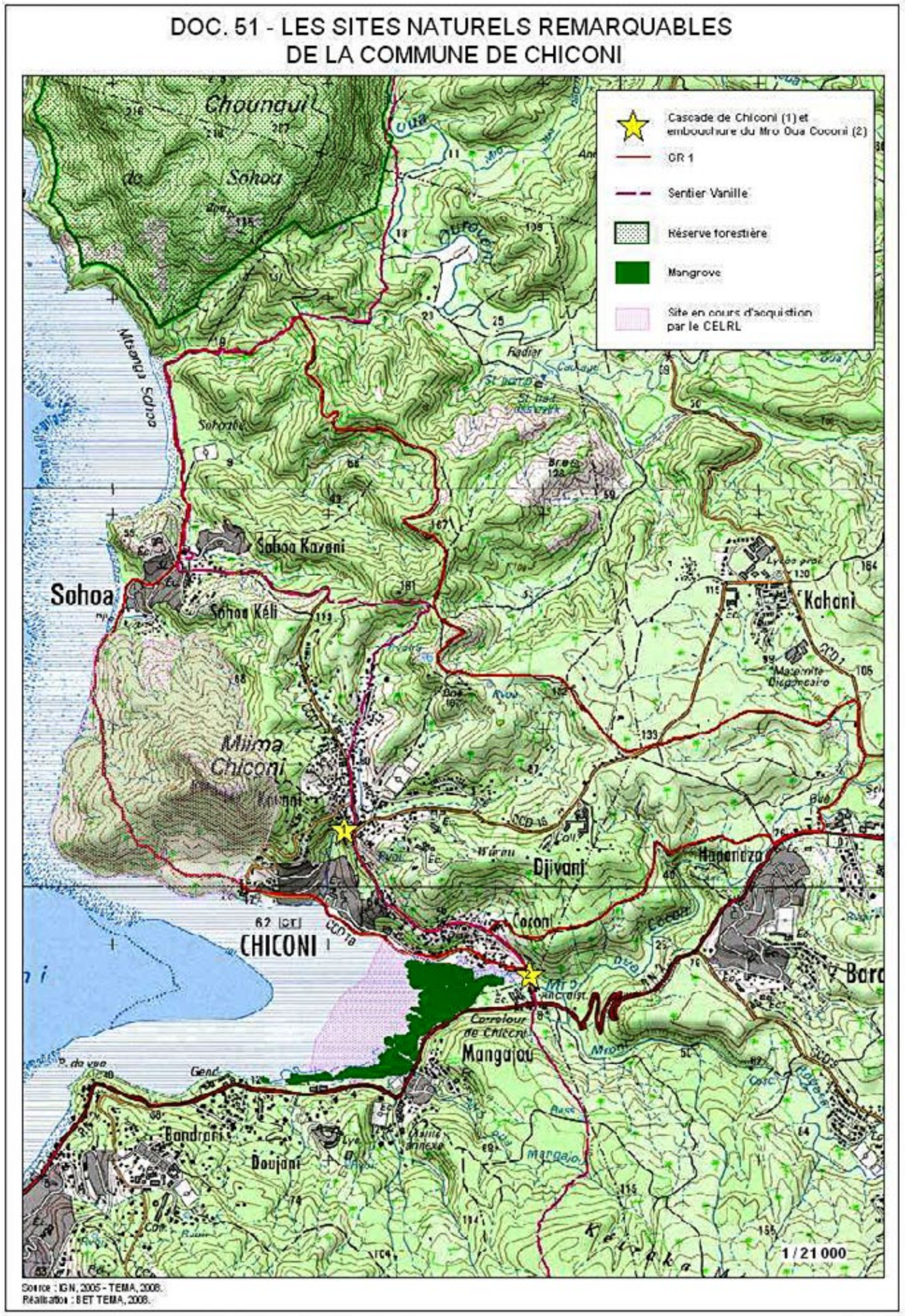

Source : PLU Commune de Chiconi. Annexes. Décembre 2010

La commune de Chiconi

L'institution municipale de Chiconi apparaît à Mayotte en 1976 (Loi du 24 décembre 1976 relative à l'organisation de Mayotte). L'année suivante, un décret divise l'île en 17 communes dont Chiconi, territoire situé au Centre-Ouest de Grande-Terre. Chiconi est une commune composée de deux villages, Sohoa et Chiconi.

Avec ses 829 ha et suivant le recensement de la population en 2012 (la dernière en date) la population est de 7048 habitants. Chiconi demeure la commune la plus petite de Grande Terre et la quatrième commune la plus dense de l'île.

Le village de Chiconi a été implanté, probablement vers le milieu du 19e siècle, sur les pentes de deux collines séparées par une rivière. Chiconi est d'ailleurs l'une des premières localités productrices de vanille de l'île. Les villages de la commune de Chiconi ont majoritairement une population d'origine malgache.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE CHICONI

Zone propice aux échanges commerciaux, espace de défense naturelle contre d'éventuels ennemis, zone nourricière mais aussi espace accueillant comparé au caractère répulsif des plateaux forestiers des terres intérieures, autrement dit en raison des multiples agréments que présentait le littoral, c'est tout naturellement que les premiers arrivants de l'île s'y sont établis. Ce fait a abouti à la situation qui s'observe aujourd'hui à savoir que la plupart des baies de Mayotte abrite un village en son fond et que rares sont les villages mahorais qui ne sont pas littoraux.

Ce schéma s'applique aux villages de Chiconi et Sohoa à la différence que les fondateurs ne peuvent pas avoir choisi ces sites pour leurs bonnes dispositions de défense car ils ne sont ni nichés au fond d'une baie (le village de Chiconi est plus implanté latéralement à la baie du même nom et le village de Sohoa se présente en front de mer) ni lovés derrière une mangrove. Par contre, tous les deux disposent d'une sentinelle naturelle en la présence du Mlima Chiconi (colline) à l'ouest de Chiconi et du Mlima Choungui Sohoa au nord de Sohoa.

L'analyse des villages mahorais enseigne que leur développement se fait perpendiculairement et non parallèlement au rivage. Les villages se sont développés de façon concentrique autour d'un noyau de quelques nyumba/shanza (habitat traditionnel mahorais). La région de Mayotte dans laquelle s'inscrit la commune de Chiconi est une zone où alternent des plateaux et des plaines agricoles. Elles sont entaillées de vallées que des cours d'eau abrasent lentement avec le temps qui passe. Si la fondation des villages s'est faite en front de mer, le développement des villages s'effectue à l'intérieur à l'aide des couloirs générés par ces vallées. Le développement des villages de Chiconi et de Sohoa s'est produit suivant ces modèles alors même que la configuration des deux sites diffère. Le village de Chiconi est une plaine situé sur la côte, bordée par une colline, et c'est sur les hauteurs d'une falaise droite qui se trouve le village ancien. Cette falaise droite rend impossible toute forme d'urbanisation. C'est au-delà de cette falaise qu'ont pu se réaliser, sur des pentes douces, les extensions du village. Le village ancien s'identifie à un amphithéâtre bâti, tant le terrain naturel sur lequel se sont progressivement greffées les constructions s'assimile à cette structure de spectacle. Le village côtier de Chiconi ne dispose de plage en raison d'un estran vaseux et de la construction au tout début des années 1990 d'un remblai qui a sacrifié le fin cordon sableux qui existait. Le village de Chiconi abrite un port à marée utilisé par les pêcheurs. C'est un port se distinguant de ses homologues des environs car il présente l'avantage d'avoir une cale en béton ce qui est extrêmement commode pour la décharge des barques, leur mise à l'eau et leur sortie de l'eau.

Le village de Sohoa est un site avec une étroite plaine côtière qui fut rapidement colonisée par les premiers occupants puis rapidement parvenue à saturation au fur et à mesure que les besoins fonciers augmentaient. Le village de Sohoa est riche de deux plages. L'agriculture traditionnelle occupe encore une place prépondérante dans la vie des mahorais.Entourant le village, la campagne appelée « luji » constitue un élément à part entière du village. Zone de broussaille et de forêts, cet espace limitrophe est également cultivé et donc surtout reconnu pour sa valeur nourricière. Cet espace végétal est un amalgame entre l'agro-forêt, la forêt naturelle et les cultures basses d'où émanent bananes, cocos, maniocs, fruits à pain, ananas, papayes, mangues, maïs, autant de produits qui viendront alimenter le village.

Histoire de Chiconi

COMPOSITION DE LA POPULATION

La répartition de la population de l'Ile de Mayotte contraste avec celle de la France entière. En effet, alors que la catégorie des moins de 20 ans représentait, en 2002, le quart de la population française (France entière), la part de cette catégorie dans l'ensemble de la population de Mayotte s'élevait à 53 % soit plus du double du chiffre national. Cette part est encore plus prononcée à Chiconi où 55, 2 % de sa population a moins de 20 ans (RGP de 2002 – PLU).

La commune est composé d'une forte communauté étrangère, mais néanmoins nettement inférieure à la moyenne mahoraise (34 %). Une population clandestine réside également sur le territoire communal mais il est évidement difficile de la quantifier. Les ménages vont être généralement constitués d'un nombre important de personnes. Dans la commune en 2002, 40% des ménages étaient composés de plus de 6 personnes, ce qui est relativement supérieur à la taille moyenne des ménages mahorais qui était de 4,3 personnes en 2002.

LA CULTURE

Les villages de Chiconi et de Sohoa ont tous les deux leur propre Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). La vie associative sur la commune est bouillonnante à la faveur de multiples associations sportives et surtout culturelles car il convient de le souligner, Chiconi est un des porte-drapeaux de Mayotte en matière culturelle. Elle est la commune d'origine de nombreux artistes ou groupes d'artistes mahorais tels que Ragno Dzoby, Klan Demba, Sarera ou encore Mikidache. D'autres formes d'expressions culturelles se rencontrent comme le théâtre, le hip-hop, les mbiwis, la construction d'instruments de musique traditionnelle.

LE FESTIVAL MILATSIKA

« En 2007, des passionnés de la musique avec l'intention de valoriser leur commune et leur Île à travers les richesses culturelles et naturelles que leur procure leur localité, ont organisé un évènement culturel : le festival Milatsika « aux racines de l'Océan Indien ».

L'objectif de ce festival et de la démarche qui le sous-tend est justement de dépasser l'opposition fausse entre tradition et modernité en démontrant qu'une identité doit puiser à ses racines pour se construire dans la sphère contemporaine, à la façon d'un arbre qui croît et se ramifie. Par ailleurs, il constaté que les différentes îles de la région, proches d'un point de vue culturel, sont aussi soumises à des problématiques assez semblables en termes de développement culturel et musical: marchés étroits, problème du piratage, à l'écart des grands circuits de distribution internationaux, difficultés d'exportation des spectacles vivants dues à l'éloignement géographique. Concevoir ces problématiques à l'échelle de la zone permettrait d'une part de contribuer au rayonnement régional de la culture mahoraise et d'autre part de placer Mayotte au cœur d'un réseau culturel régional.

Le Festival Milatsika se présente comme un festival annuel, et qui a pour vocation de sortir des clichés folkloriques et de transcender les cadres locaux pour mettre en avant le formidable potentiel musical de la zone Océan Indien.

Il réunit sur la même affiche des artistes traditionnels, du Word musique, des musiques actuelles dont certains reconnus à l'international, et de groupes acoustiques et/ou électro-acoustiques puisant aux mêmes racines, prouvant par là que les musiques traditionnelles ont toute leur place dans les musiques actuelles. »

www.festivalmilatsika.com

LA VIE SOCIALE

La vie sociale à Mayotte se produit essentiellement en plein-air. La rue (ndzia) est polyfonctionnelle. En plus de répondre à sa vocation première à savoir celle d'être un couloir de transit des personnes et des biens, la rue remplit un rôle éminemment important en matière de sociabilité. Dans la mesure où le taux de motorisation sur l'île est faible, beaucoup de déplacements se font encore à pieds encourageant ainsi les rencontres et les discussions. La faible quantité de structures de loisirs destinées aux jeunes, la rue demeure un terrain de jeu privilégié des enfants.

Intégrés ou accolés à la rue, l'arbre à palabres et la véranda (baraza) sont des îlots où la sociabilité se manifeste plus intensément. La commune de Chiconi détient une place et quelques placettes mais celles-ci sont peu attrayantes du fait de leur faible niveau esthétique (BET TEMA, 2008, PLU).

La MJC de Chiconi

Un phénomène migratoire d'une ampleur exceptionnelle

Source : Mission d'appui au Département de Mayotte sur le pilotage de la protection de l'Enfance. Inspection générale des affaires sociales. Dr Pierre Aballea et Yves Rabineau. Membres de l'inspection générale des affaires sociales. Tome 2 : Annexes. Février 2016. 175 pages

La crise migratoire que connaît Mayotte depuis de nombreuses années est déterminante pour la compréhension des enjeux de politique publique, singulièrement dans le secteur social et médico-social. La théorie de l'appel d'air a longtemps prévalu y compris chez certains élus locaux : il faudrait s'abstenir de développer des politiques de protection sociale pour ne pas encourager l'immigration clandestine.

L'accélération brutale du nombre des naissances observée depuis 2013 ne peut s'expliquer que par une arrivée massive de jeunes femmes en provenance des Comores. Une enquête conduite par l'Agence régionale de la Santé Océan Indien (ARS-OI) auprès de femmes venant d'accoucher au CHM le confirme : sur 263 naissances analysées 71% concernaient des Comoriennes, dont la moitié étaient arrivées à Mayotte depuis moins d'un an, plus du quart depuis moins de trois mois. L'enquête conduite par l'ARS en juin 2015 permet de supposer qu'actuellement 3 enfants sur 4 qui naissent à Mayotte seraient de nationalité étrangère. Pour autant, même si leur mère est arrivée clandestinement à Mayotte et ne détient aucun titre de séjour, il ne s'agit ni d'immigrés, ni de clandestins et ils seront Français, s'ils le souhaitent, au plus tard à leur majorité. Leur minorité les dispense de l'obligation d'un titre de séjour, et pour peu que leurs parents fassent en sorte qu'ils se maintiennent sur le territoire (un mineur étranger ne peut pas faire l'objet d'une mesure individuelle d'éloignement), la nationalité française leur sera acquise, s'ils le souhaitent, à l'âge adulte. Ils pourront même effectuer une déclaration de nationalité française durant leur minorité s'ils résident à Mayotte entre 11 ans et 16 ans.

Une grande partie des mineurs étrangers qui ne sont pas nés à Mayotte sont également des Français en puissance. Ils peuvent en effet réclamer la nationalité française dés lors qu'ils sont recueillis et élevés en France depuis au moins cinq ans par une personne de nationalité française ou confiés au service de l'aide sociale à l'enfance depuis au moins trois années, ou encore avoir été scolarisés en France pendant cinq années au moins.

L'IMMIGRATION CLANDESTINE N'EST PAS ENRAYÉE

En dépit d'une législation dérogatoire en matière d'accès des étrangers à Mayotte (depuis 1993, un visa d'entrée est exige à des Comoriens qui souhaitent s'y rendre) et les moyens déployés par l'Etat pour faire échec à l'immigration clandestine, les arrivées se poursuivent et semblent même accélérer.

Partant d'Anjouan, située à 70 km des côtes mahoraises, les kwasa-kwasa comoriennes déposent sur les plages mahoraises moyennant un coût de passage de l'ordre de 300 €, les immigrants clandestins qui choisissent ce mode de transport périlleux (plusieurs centaines de morts par an) pour atteindre ce qu'ils estiment constituer un eldorado.

Cette attractivité de Mayotte n'est pas seulement liée à l'étroite proximité sociale et culturelle d'Anjouan : avant l'indépendance des Comores, et même jusqu'à l'instauration d'un visa pour l'accès à Mayotte, les flux migratoires entre les deux iles participaient du mode de vie et de l'organisation sociale des deux territoires. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans le prolongement d'une organisation politique, Mayotte ayant été dans le passé la capitale de l'Archipel. Cette proximité culturelle et familiale explique pourquoi beaucoup d'Anjouanais ne se sont pas adaptés à l'existence d'une frontière qui fait désormais échec à une libre circulation entre les deux territoires.

L'immigration vers Mayotte n'est pas seulement fondée sur un calcul économique, mais des besoins médicaux qui ne sont plus satisfaits. Ainsi, l'état de délabrement des services de santé contraint les Comoriens qui doivent se soigner à partir vers Mayotte, quels que soit le prix et les risques physiques de la traversée. Des kwasa-kawasa ambulances viennent même déposer à Mayotte des personnes trés gravement atteintes après avoir été conditionnées par les services de santé comoriens pour supporter le voyage.

L'immigration clandestine n'est pas seulement le fait des Comoriens. Elle concerne aussi les Malgaches, qui souffrent d'une extrême pauvreté. Dans une moindre mesure, l'immigration, régulière ou clandestine, concerne également des Africains de la Côte Est (Kenya) ou de la Région des Grands Lacs (Congo, Rwanda, Burundi). Plus récemment, on a vu arriver même des réfugiés syriens au terme d'un long périple à travers l'Afrique.

Crédit photo Sophie Leron

La migration comme propension du vivant, l'hospitalité comme particularité humaine

Source : Manifeste Migrations. Averbouh A. , Chlous F., David B., Heyer É., Jiguet F., Le Bras H., Lecointre G., Lévy J., Mazzella S., Pison G., Streiff-Fenart J., Verna C., Zarka Y.C. Coédition Reliefs / Muséum national d'Histoire naturelle Muséum Nationale d'Histoire Naturelle. 2019. Pp. 34 À 36

La variation du vivant, et celle des humains en tant que qu'êtres vivants, est générale, tout comme l'est la propension du vivant à s'étendre dans l'espace et dans le temps. Ainsi, diversification, migrations, rencontres ont été et restent des facteurs clés de la pérennité des lignages d'êtres vivants, humains compris. Ce qui se joue, c'est notre connaissance et notre représentation de cette diversité et de ces migrations. Les aptitudes biologiques et les constructions sociales des humains leur permettent de migrer sur l'ensemble de la planète. Pour autant, la capacité migratoire est différente d'un déterminisme migratoire. On l'a vu, la plupart des humains s'identifient à un territoire et combinent de manière diverse désir de mobilité et attachement aux lieux. Ces résultats issus de l'histoire naturelle, qui inclut l'histoire humaine, ne prescrivent rien dans le champ politique.

L'instauration de frontières précises et contrôlées entre les États modernes à partir de la fin du XVIIIe siècle a changé les modalités des migrations internationales. Sur le plan juridique, des contradictions sont apparues entre les droits universels de l'homme et les lois nationales. Ainsi, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies affirme le droit pour toute personne d'émigrer du pays où elle se trouve, mais aucun article ne lui garantit le droit d'entrer dans un autre pays. Se heurtent alors deux exigences contradictoires, celle des migrants chassés de leur pays par la persécution ou simplement à la recherche d'un pays où ils souhaitent développer leur projet de vie et celle des sociétés, à différentes échelles, qui veulent préserver leur bien commun qu'elles définissent par leur mode de vie, la solidarité de leurs membres et la bonne marche de leur économie.

Dans un texte célèbre, Kant a plaidé pour une solution, l'hospitalité, qu'il concevait non pas comme un droit d'installation définitive, mais comme une politique d'accueil. Il y voyait aussi un moyen de pacifier les relations entre les États afin de se diriger vers une paix universelle.

L'hospitalité se pose ainsi en contraire de l'hostilité, tout en lui étant inséparable. L'étymologie est à cet égard riche d'enseignements puisqu'hospitalité et hostilité ont la même origine sémantique. L'hôte (hospes) est celui qui reçoit et se trouve tenu de donner l'hospitalité à l'étranger. Mais l'hôte signifie aussi celui qui est reçu (hostis). Ce terme a désigné d'abord l'étranger à la communauté de citoyens qui l'accueille (civitas), pour prendre ensuite le sens d'ennemi potentiel ou d'ennemi politique. Le langage dit la proximité entre hospitalité et hostilité, dans leur opposition même. Peut-il y avoir des limites à l'hospitalité pour empêcher qu'elle ne se tourne en son contraire ? Si oui, quelles sont-elles ? À l'inverse, nier toute limite à l'hospitalité, parler d'une hospitalité absolue et sans condition, n'est-ce pas détruire le concept d'hospitalité, en traçant la figure d'un monde où il n'y aurait plus de différence entre le chez soi et le chez autrui, un monde où il n y aurait pas d'étranger à accueillir parce que tout le monde serait chez soi partout ?

L'éthique de l'hospitalité est liée à la liberté de circulation, qui figure déjà dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'hospitalité est une ligne de crête sinueuse, où entrent en combinaison, parfois en collision, plusieurs enjeux éthiques qu'il convient d'articuler : la nécessité d'ancrage des sociétés à des territoires permettant la construction des identités individuelles et collectives, et la nécessité morale de responsabilité envers autrui, fondée sur la conviction d'une commune humanité. C'est pourquoi elle est une négociation constante entre la construction kantienne d'une morale internationale, incarnée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les politiques nationales.

Dans l'objectif éthique d'enraciner l'humain en nature, face au fait naturel et historique de la migration, l'hospitalité apparaît donc à la fois comme objet philosophique et comme caractéristique singularisant l'humain parmi les êtres vivants. Telle est la posture scientifique qu'offre l'histoire naturelle pour penser cette grande question, qui reste ouverte.

Crédit photo Sophie Leron

Crédit photo Sophie Leron

Urbanisme

Le réseau viaire des villages de Chiconi présente un tracé sinueux lié à un découpage parcellaire respectant la topographie des lieux et peu large (beaucoup de voies ont une emprise de 5m tout au plus) ce qui est un facteur de limitation de la vitesse mais également en retour un facteur d'incommodité quant à la circulation automobile.

De manière générale, la trame viaire tend à se desserrer à mesure que l'on s'éloigne du centre du village, la structure du coeur des villages étant serrée et lâche en périphérie. Notons que la trame de la partie du village de Chiconi menant à Sohoa est typique d'un «village rue», avec le CCD 7 (Chemin de Collectivité Départementale) comme rue principale et une série d'embranchements avec des impasses perpendiculaires ou en contre-allées qui desservent le peu de bâtiments construits en arrière de la rue principale. Le village mahorais, et a fortiori les villages de Chiconi, s'articule autour d'une ou plusieurs ndzias, terme vernaculaire signifiant rues. Les constructions se sont, dans un premier temps, édifiées le long d'une ndzia principale.

Traditionnellement à Mayotte, les parents dotent chacune de leur fille d'une maison en vue de son mariage. La coutume veut que la maison soit construite dans l'environnement très proche de la maison familiale. Ainsi, le développement des villages se faisant, de nombreux clusters (ensemble de maisons regroupant les membres d'une même famille) sont apparus. Les clusters sont des espaces de grande superficie, c'est pourquoi, pour des raisons de commodité de circulation, une subdivision de l'espace en question s'est opérée. De nouvelles ndzias se sont ainsi faites jour, perpendiculairement et parallèlement aux ndzias existantes. Il s'est constitué en parallèle un réseau de pengélés (chemins) irriguant et liant les groupes de shanzas (enclos) qui forment les clusters.

Cette organisation des villages mahorais provoque une situation complexe au niveau de l'urbanisme réglementaire.

De fait, les maisons sont souvent séparées par des petits chemins piétons permettant l'accès à la propriété par l'arrière. Ainsi, aucune maison n'est réellement mitoyenne, mais aucune ne respecte non plus l'espacement de 3 mètres entre pignons avec ouverture, rendue obligatoire par le Règlement National d'Urbanisme.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'HABITAT

Un travail d'investigation a été mené dans les années 1970 - 1980 par les ethno-sociologues Jon Breslar, Bernard Chatain, Léon-Attila Cheyssial sur l'habitat à Mayotte :

- *L'habitat mahorais. Une perpective ethnologique.* Étude réalisée par Jon Breslar à la demande de la Direction de l'équipement de Mayotte. Editions AGG. 1979. Vol. 1. 236 pages.
- *L'habitat mahorais. Étude analytique et perspectives.* Tome 2. Chatain Bernard ; Attila Cheyssial Léon. 1982. 163 pages.

L'étude des matériaux du bâti offre une illustration concrète des changements culturels à l'oeuvre à Mayotte. On observe la cohabitation et la production de constructions traditionnelles que l'on qualifie de « molles » et de constructions modernes dites « dures ».

L'HABITAT MOU

On affecte le terme « molle » à des constructions employant des matériaux naturels n'ayant subit aucune transformation majeure. Les constructions molles sont en fait des constructions dont les murs sont soit en torchis (mélange de terre et de brindilles végétales – cases dites « trotro ») retenus par des lattes de bambous, soit en feuilles de cocotiers, soit en tôles. Le toit est rarement en chaume et le plus souvent en tôles. Ce sont des constructions destinées pour l'essentiel à l'habitation. Elles sont occupées par les couches les plus pauvres de la population. Elles sont facilement destructibles ou démontables d'où le terme de précaire qu'on leur attribue parfois. À l'heure actuelle, cet habitat tend à disparaître des villages mahorais au profit d'un habitat en dur et occupant l'ensemble de la parcelle.

L'HABITAT DUR

En écho à ces constructions précaires, un parc de constructions en dur s'est constitué au fil des ans et est devenu majoritaire. Le parpaing, matériau véritablement universel, n'a pas tardé à s'imposer dès qu'il est apparu sur le marché. Ce trait démontre l'assimilation des mahorais à une culture mondiale homogénéisante. Le succès rencontré par ce matériau s'explique par le fait qu'il présente l'avantage d'être solide et ainsi de résister aux intempéries notamment les cyclones, et de permettre à l'habitation d'évoluer en hauteur comme au sol. Néanmoins, le principal inconvénient se pose en terme de coût, ces constructions étant nettement plus coûteuses qu'une construction molle. Parallèlement aux constructions en parpaings, on constate un très grand nombre de constructions en briques, produit de 30 ans de promotion immobilière de la SIM (Société Immobilière de Mayotte) dont la politique architecturale a longtemps consisté à privilégier les matériaux réputés « durables ».

LA CASE SIM

À la fin des années 1970, la précarité d'un grand nombre des logements fait émerger un projet de pérennisation de l'habitat mahorais. De grande ampleur et destiné à des propriétaires aux revenus monétaires quasi-inexistants, ce projet doit faire appel à des moyens et des techniques peu coûteux, tout en assurant la qualité de la construction. C'est ainsi que la Société immobilière de Mayotte (SIM) mûrit puis engage un programme unique en France de maisons en accession, subventionnées par l'État et sans endettement pour des familles qui participeront directement à leur construction.

La conception globale des cases Sim reprend, dans un premier temps, la forme de l'habitat traditionnel tout en le pérennisant avec des matériaux « durs » et durables. Il s'agit donc d'une maison individuelle de deux pièces installée sur le shanza, la cuisine et les communs restant dans la cour comme d'usage.

Par la suite, cet habitat évolue de diverses manières (étage, pièces plus nombreuses...) et se décline en une trentaine de modèles différents, tantôt ruraux, tantôt urbains, parfois de plain-pied, à étage, couverts d'un toit à une ou deux pentes, comprenant de deux à cinq pièces. Chaque modèle de case porte un nom qui reprend bien souvent celui du lieu où il est expérimenté pour la première fois. Le modèle « Cavani » comprend ainsi deux pièces communicantes et deux varangues tandis que la « case Bandrele » compte trois pièces. La SIM réalise également des ensembles résidentiels comme à Mgombani ou à Tsoundzou où il ne s'agit plus de maisons individuelles mais de logements groupés.

Lorsque ces cases sont livrées, elles sont considérées comme « à finir » : c'est au propriétaire de se charger des enduits et peintures intérieures, de l'électricité, du carrelage. Ces cases sont également pensées de manière à pouvoir évoluer en taille : la SIM propose en effet des plans en vue d'une extension.

À partir de 1995, les propriétaires des maisons choisissent la polychromie des façades parmi une palette d'une trentaine de coloris proposée par la SIM et mise au point en collaboration avec l'artiste peintre Philippe Girard. La palette proposée aboutit à la présence de couleurs vives dans chaque village de Mayotte.

Crédit photo Sophie Leron

Crédit photo Patrick Bouchain

Lavandières

Crédit photo haut Sophie Léron, bas SDAGE

Qualite des eaux

Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Mayotte 2016-2021. Révision – V2.2. Novembre 2015. DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) de Mayotte. 125 pages.

L'augmentation de la population se caractérise par une pression très importante et en constante augmentation issue des eaux usées domestiques. Ceci est dû à la fois au retard structurel constaté de structures collectives performantes et au défaut de dispositifs individuels adaptés. Ce déficit de traitement des eaux usées se caractérise par le déversement des eaux usées domestiques dans le réseau des écoulements pluviaux puis au lagon. Ceci est un point noir actuel qui doit être résorbé par la mise en place progressive des dispositifs d'assainissement (collectifs, semi-collectifs ou individuels). Les masses d'eau de surface sont aussi soumises à une pression importante exercée par les déchets. Chaque épisode pluvieux entraine des quantités importantes de déchets dans les cours d'eau puis dans le lagon.

Le contexte économique très contraint de Mayotte et son contexte insulaire tropical ne favorisent pas une mise à niveau rapide. Le retard structurel constaté depuis une dizaine d'années s'accentue du fait de l'augmentation de la population et des investissements qui n'ont pas encore pu être réalisés dans les équipements structurants de gestion de l'assainissement et des déchets.

Les estimations du Schéma directeur Eaux Usées (2014) font état d'environ 39 000 habitants raccordés aux réseaux collectifs sur une population totale de 212 000 habitants (18%). Une raison invoquée est celle de la part « usager » qui reste encore trop lourde pour la population la plus défavorisée (300€ par raccordement) et freine les raccordements sur les réseaux existants. Les stations d'épuration des eaux usées existantes ne reçoivent pas la charge polluante à traiter qui correspond à leur capacité (par exemple en 2014, la station de Baobab est à 40% de sa charge nominale, la station de Dembéni a une charge inférieure à 30 % de sa charge nominale).

Lors d'épisodes pluvieux, les déchets accumulés dans les fossés ou au bord des routes sont charriés par les cours d'eau où ils constituent un facteur aggravant pour le risque inondation puis se concentrent dans le lagon. La gestion des déchets — non performante ces dernières années — est en cours d'évolution , le SIDEVAM a été créé et reprend à l'échelle de l'ile, les compétences des différents syndicats locaux existant dans le passé. L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumonié est opérationnelle depuis juin 2014. Les décharges existantes sont fermées depuis cette date.

La contamination des eaux et des milieux est à l'origine de problèmes sanitaires importants, et plus particulièrement dans un contexte où une partie de la population n'a pas accès à l'eau du service public.

Source : PLU Commune de Chiconi. Décembre 2010

À Chiconi, ce constat est également valable dans la mesure où les sources de pollution sont : les eaux usées provenant des habitations acheminées jusque dans les rivières par les réseaux d'eaux pluviales et la pratique des lessives dans les rivières par les lavandières aux abords des village. Si la première source de pollution est surtout néfaste pour la population en termes d'insalubrité, elle concerne également la qualité des milieux aquatiques en termes de flore et de faune. La seconde pratique est néfaste principalement pour la qualité des milieux.

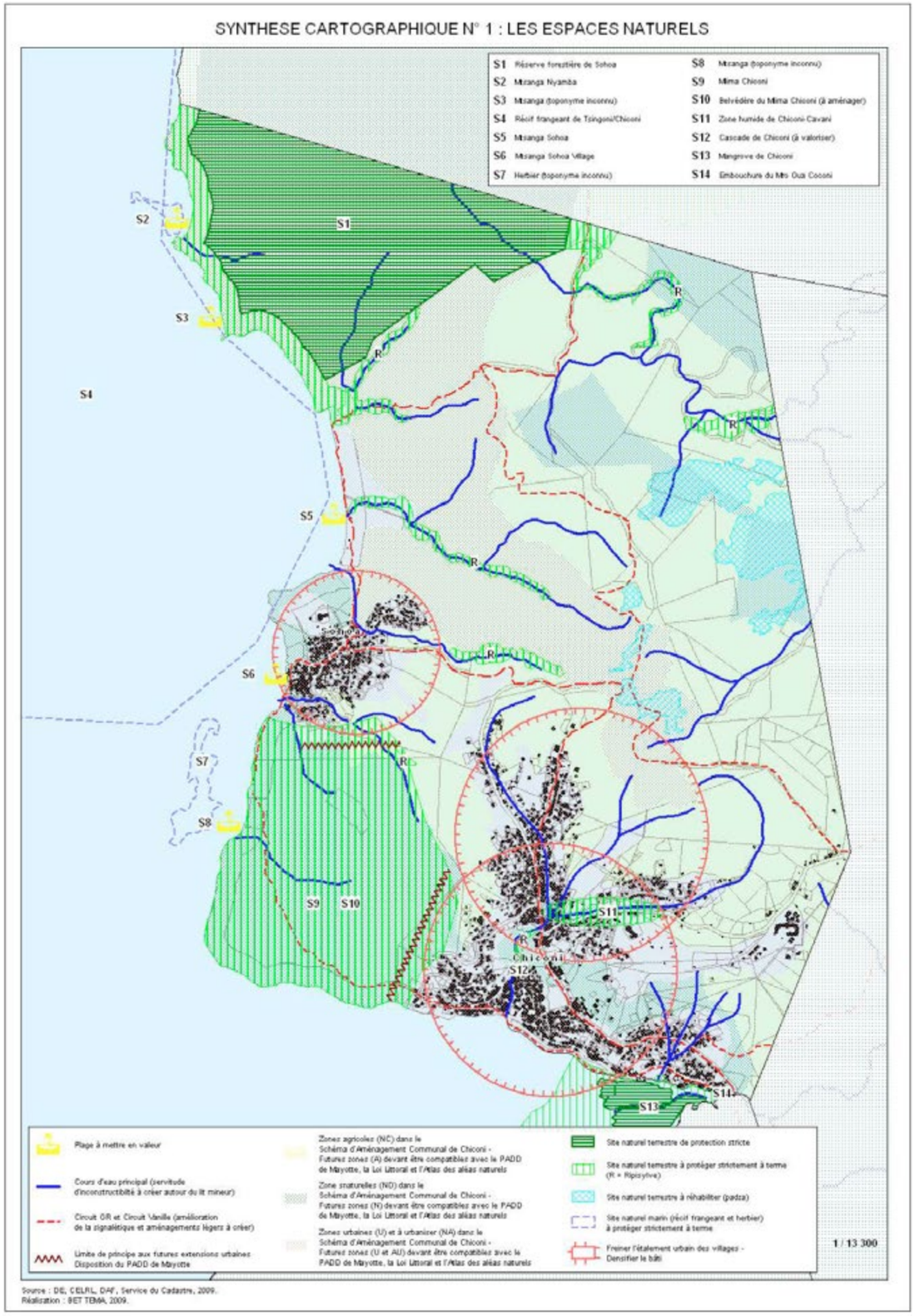

Source : PLU Commune de Chiconi. Annexes. Décembre 2010

Patrimoine naturel

ESPACES BOISES

La commune de Chiconi est l'une des mieux pourvues de Mayotte en espaces boisés. Son emplacement géographique dans le secteur centre, qui est le plus arrosé de l'île, est en effet favorable à la présence d'espaces forestiers et agroforestiers. C'est ainsi que le plateau de « Choungui » et les versants Nord et Ouest du « Mlima Chiconi » sont occupés par des forêts naturelles pouvant présenter un caractère patrimonial important.Les forêts primaires et secondaires couvrent donc 119 ha soit 14.5 % du territoire communal. La forêt humide primaire dans ses différentes composantes constitue une relique de la végétation originelle qui occupait autrefois de vastes étendues. Elle comporte de nombreuses espèces endémiques souvent très rares qu'il convient de protéger. La forêt secondaire est une forêt qui a pu se reconstituer après la destruction de la forêt primaire grâce, notamment, à la mise en réserve des versants concernés. Cette forêt est surtout composée d'espèces exotiques introduites qui ont des capacités de colonisation du milieu plus importantes que les espèces indigènes : manguiers, avocat marron (*Litsea glutinosa*). Peu à peu, certaines espèces indigènes qui retrouvent des conditions plus favorables se réimplantent dans ces formations.

Sur le reste de la plus grande partie de la commune les espaces agroforestiers dominent. Il s'agit de cultures vivrières agroforestières, de plantations d'ylang-ylang, de cocoteraies pâturées ou de recrûs d'avocat marron sur les zones laissées en jachère. Ils occupent environ 538 ha. soit 65 % de la surface de la commune.

Au total, les espaces boisés couvrent donc 80 % de la commune de Chiconi. L'enjeu principal pour la commune de Chiconi concerne les espaces agroforestiers situés aux abords des villages qu'il faudra préserver sur les pentes les plus importantes afin de ne pas provoquer d'aggravation des risques naturels pour les villages situés à l'aval. C'est le cas des versants amonts du village de Sohoa et des quartiers bas de Chiconi qu'il faudra maintenir au maximum dans leur état boisé pour limiter les risques d'inondation, d'érosion et de glissements de terrain ou chutes de blocs.

ZONES HUMIDES

La commune présente une large façade maritime qui comporte une mangrove dans la baie de Chiconi. Cette mangrove d'une surface de 14 ha. est en cours de régression sur le littoral sud de la baie (côté Mangajou).

La mangrove comporte trois faciès principaux : un faciès à *Sonneratia alba*, un faciès à *Rhizophoracées* et un faciès à *Avicennia marina*. La commune comporte également des milieux humides d'eau douce. En effet, la plupart des rivières traversant la commune sont bordées par des forêts galeries (ou ripisylves) constituées de grands arbres (érythrines, manguiers aréquiers, ficus, etc.) et d'espèces herbacées ou arbustives nécessitant la présence d'eau

La mangrove de la baie de Chiconi connaît une régression importante dans sa partie sud sur le littoral de Mangajou, cela, semble-t-il, depuis la réalisation de la route digue du village de Chiconi. Toutes les zones humides intérieures connaissent actuellement une importante régression à l'échelle de l'île sous la pression de l'urbanisation et de l'agriculture. Les ripisylves qui étaient autrefois préservées par les agriculteurs sont de plus en plus souvent coupées en raison de la rareté du foncier et de la nécessité d'augmenter les productions agricoles.

PERIMETRE REGLEMENTAIRE DE PROTECTION

La commune comporte un seul périmètre naturel protégé. Il s'agit d'une partie de la réserve forestière de Sohoa qui se prolonge sur la commune de Tsingoni. La surface de cet espace protégé sur la commune est de 94 ha. La réserve forestière de Sohoa fait actuellement l'objet de récoltes de plantes médicinales ou de plantes destinées à des pratiques animistes diverses de la part de nombreux « foundis » de toute l'île. Parmi ces plantes recherchées figurent des espèces endémiques rares qu'il convient de protéger d'une surexploitation qui pourrait conduire à leur disparition totale.

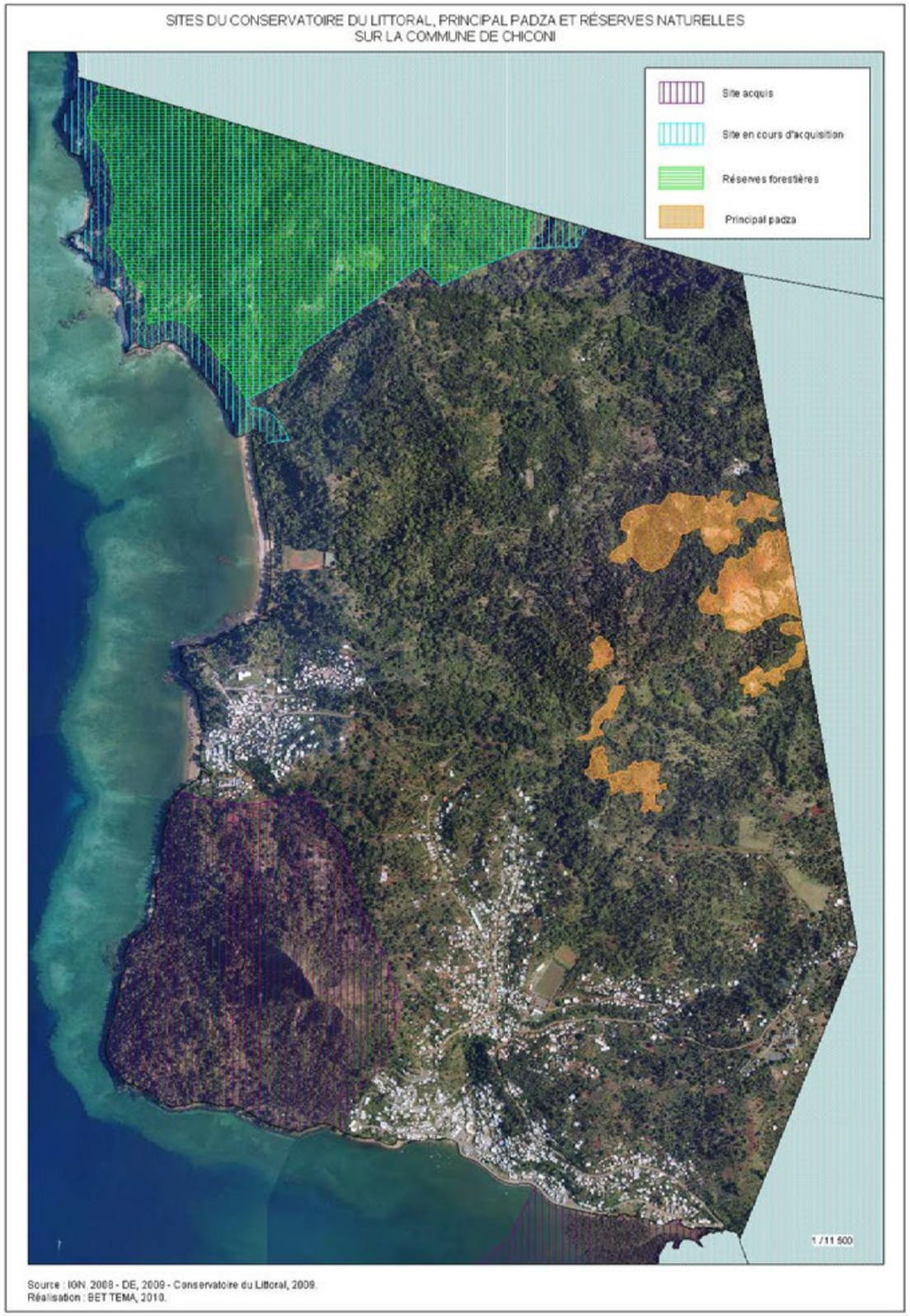

Source : PLU Commune de Chiconi. 2 PADD .Décembre 2010

→ **lapreuvepar7.fr** ←
contact@lapreuvepar7.fr
15 rue Moussorgski, 75018 Paris